



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Bundesamt für Bevölkerungsschutz BABS

# Nouvelles de l'OFPP

FSPC / Journée de séminaire romand  
Cugy/Lausanne, le 11 septembre 2019

Christoph Flury, Vice-directeur  
C Div Protection civile, OFPP



# Agenda

- **Révision des bases légales (LPPCi, OPpop, OPCi)**
- **Personnel de la protection civile**
- **Stratégie en matière d'ouvrages de protection**
- **Obligation de servir et instruction**
- **Prescriptions de sécurité**
- **Matériel de protection ABC**
- **Protection des biens culturels**
- **Évacuation et points de rencontre d'urgence**



# Une loi, deux ordonnances

**Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi)**  
du ...  
Version pour la consultation technique (état le 30 novembre ...)

## LPPCi

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'art. 61 de la Constitution<sup>1</sup>, vu le message du Conseil fédéral du ...<sup>2</sup>, arrête:*

**Titre 1 Objet**

**Art. 1**  
La présente loi règle:

- les tâches de la Confédération, des cantons et des tiers dans la protection de la population et leur collaboration en la matière;
- la protection civile en tant qu'organisation partenaire dans la protection de la population, et notamment à cet égard l'organisation de la protection civile, l'instruction et les ouvrages de protection.

**Titre 2 Protection de la population**

**Chapitre 1 Tâches, collaboration et obligations de tiers**

**Art. 2 Tâches**  
La protection de la population a pour tâches de protéger la population d'existence en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de situation de limiter et maîtriser les effets d'événements dommageables.

**Art. 3 Organisations partenaires et tiers**  
<sup>1</sup> Les organisations partenaires suivantes collaborent, dans le cadre de la protection de la population, à la maîtrise des événements et à la préparation de la population:  
a. la police, pour le maintien de l'ordre et de la sécurité;

RS ...  
<sup>1</sup> RS 101  
<sup>2</sup> FF ...

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

[Signature]

## OPpop

**Ordonnance sur la protection de la population (Ordonnance sur la protection de la population, OPpop)**  
du ...  
Version pour la consultation technique

*Le Conseil fédéral suisse, vu la loi fédérale du ... sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi)<sup>1</sup> et les art. 17, al. 2, 19, al. 3, et 20, al. 2, de la loi du 22 mars 1994 sur la radioprotection<sup>2</sup>, arrête:*

**Chapitre 1 Objet**

**Art. 1**  
<sup>1</sup> La présente ordonnance règle la collaboration et la coordination dans la protection de la population, notamment en ce qui concerne:

- les organes transversaux compétents des autorités et les services d'intervention spécialisés de la Confédération;
- la Centrale nationale d'alarme (CENAL);
- les systèmes de communication communs de la Confédération, des cantons et de tiers;
- l'inventaire des ouvrages d'infrastructure critiques;
- l'instruction.

<sup>2</sup> Elle règle au surplus les systèmes fédéraux d'alerte, d'alarme et d'information en cas d'événement.

RS .....  
<sup>1</sup> RS 520.1  
<sup>2</sup> RS 814.50

2018-.....

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

[Signature] [QR Code]

## OPCi

**Ordonnance sur la protection civile (Ordonnance sur la protection civile, OPCi)**  
du ...  
Version pour la consultation technique

*Le Conseil fédéral suisse, vu la loi du ... sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi)<sup>1</sup>, arrête:*

**Chapitre 1 Objet**

**Art. 1**  
<sup>1</sup> La présente ordonnance règle la protection civile en tant que partie de la protection de la population.  
<sup>2</sup> Elle règle notamment:

- l'obligation de servir et le service dans la protection civile;
- les ouvrages de protection;
- l'instruction;
- le matériel.

**Chapitre 2 Aptitude au service de protection civile et aptitude à faire du service de protection civile**

**Section 1 Dispositions générales**

**Art. 2 Définitions**  
<sup>1</sup> Toute personne qui, du point de vue médical, satisfait physiquement, intellectuellement et psychiquement aux exigences du service de protection civile est réputée apte au service de protection civile.

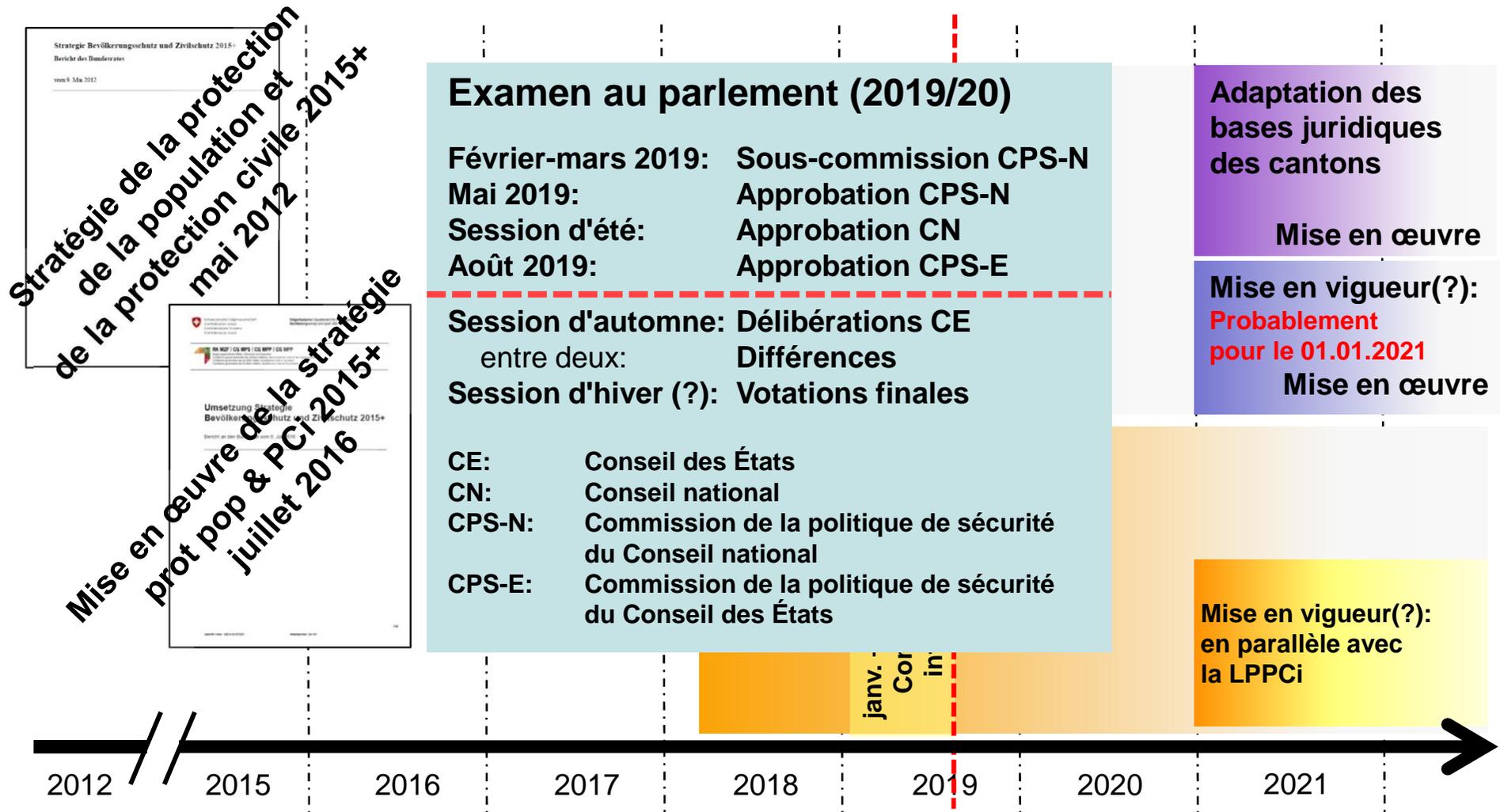
RS .....  
<sup>1</sup> RS 520.1

2018-..... 1



# Révision des bases légales (LPPCi, OPpop, OPCi)

LPPCi: Examen au parlement - historique et perspectives





# Révision de la LPPCi (1)

Dépêche ATS / Délibérations au Conseil national, 14.06.2019



## **Contre le service long**

Les députés ont été irrités par cette idée et l'ont rejetée par 152 voix contre 31.

## **Statu quo pour les abris**

Le National a aussi refusé de toucher au système actuel en matière d'abris et de contributions de remplacement.

Les contributions de remplacement seront affectées à la rénovation d'abris privés et publics ou à des tâches de formation dans la protection civile.

## **Service civil**

Par 130 voix contre 45, le National a refusé de citer le service civil parmi les organisations partenaires œuvrant dans le cadre de la protection de la population.

## **Coûts pour PISA**

La Confédération, et non les cantons, devrait supporter les coûts liés au système d'information sur le personnel de l'armée et de la protection civile. La commission le réclame à l'unanimité, arguant que la Confédération exploite et développe le système.



## Révision de la LPPCi (2)

Communiqué de presse de la commission de la politique de sécurité  
du Conseil des Etats du 16.08.2019 (1)



### **Large consensus**

La commission a approuvé la révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) par 8 voix contre 0 et 1 abstention. Par rapport à la version adoptée par le Conseil national, elle a procédé aux principales modifications suivantes:

### **Taxes d'exemption**

Les personnes astreintes à la protection civile doivent aussi pouvoir compter les jours de service effectués volontairement lors du calcul de la taxe d'exemption [5 voix contre 3 et 3 abstentions].

### **Abris**

Outre à financer les abris publics des communes, les contributions de remplacement doivent aussi servir à couvrir l'ensemble des coûts occasionnés après la construction d'abris privés (art. 63, al. 3) [5 voix contre 3 et 1 abstention]. Par conséquent, l'obligation d'entretien des abris incombant aux propriétaires doit être biffée (art. 66) [4 voix contre 4 et 1 abstention, avec la voix prépondérante du président].

### **Personnes handicapées**

La commission souhaite qu'il soit expressément inscrit dans la loi que la Confédération s'assure que les systèmes de transmission de l'alarme et d'information de la population ainsi que la radio d'urgence sont accessibles aux personnes handicapées (art. 9) [11 voix contre 0 et 2 abstentions].



## Révision de la LPPCi (3)

Communiqué de presse de la commission de la politique de sécurité  
du Conseil des Etats du 16.08.2019 (2)



### **Service civile**

La commission a rejeté de mentionner le service civil comme organisation partenaire dans le cadre de la protection de la population par 7 voix contre 4 et 2 abstentions, au motif que le service civil ne dispose pas de la structure nécessaire à cet effet (art. 3). Du point de vue de la minorité, le service civil pourrait au contraire apporter une contribution importante à la prévention de catastrophes et renforcer la capacité à durer du système dans son ensemble.

### **Pas d'intervention à l'étranger**

Par 6 voix contre 4 et 1 abstention, la commission a refusé que les personnes astreintes à la protection civile puissent être convoquées en cas de catastrophe d'une ampleur exceptionnelle affectant les infrastructures fondamentales d'une région étrangère.

### **Service long**

La commission a aussi débattu le modèle de service long proposé par le Conseil fédéral dans le cadre de la protection civile (art. 32): elle l'a rejeté par 7 voix contre 4 et 2 abstentions.



# Révision de la LPPCi (4)

## Programme de la session d'automne du Conseil des Etats



SR Montag, 9. September 2019, 16:15-20:00  
 CE Lundi, 9 septembre 2019, 16:15-20:00  
 CS Lunedì, 9 settembre 2019, 16:15-20:00

Woche: 1

semaine : 1

settimana : 1

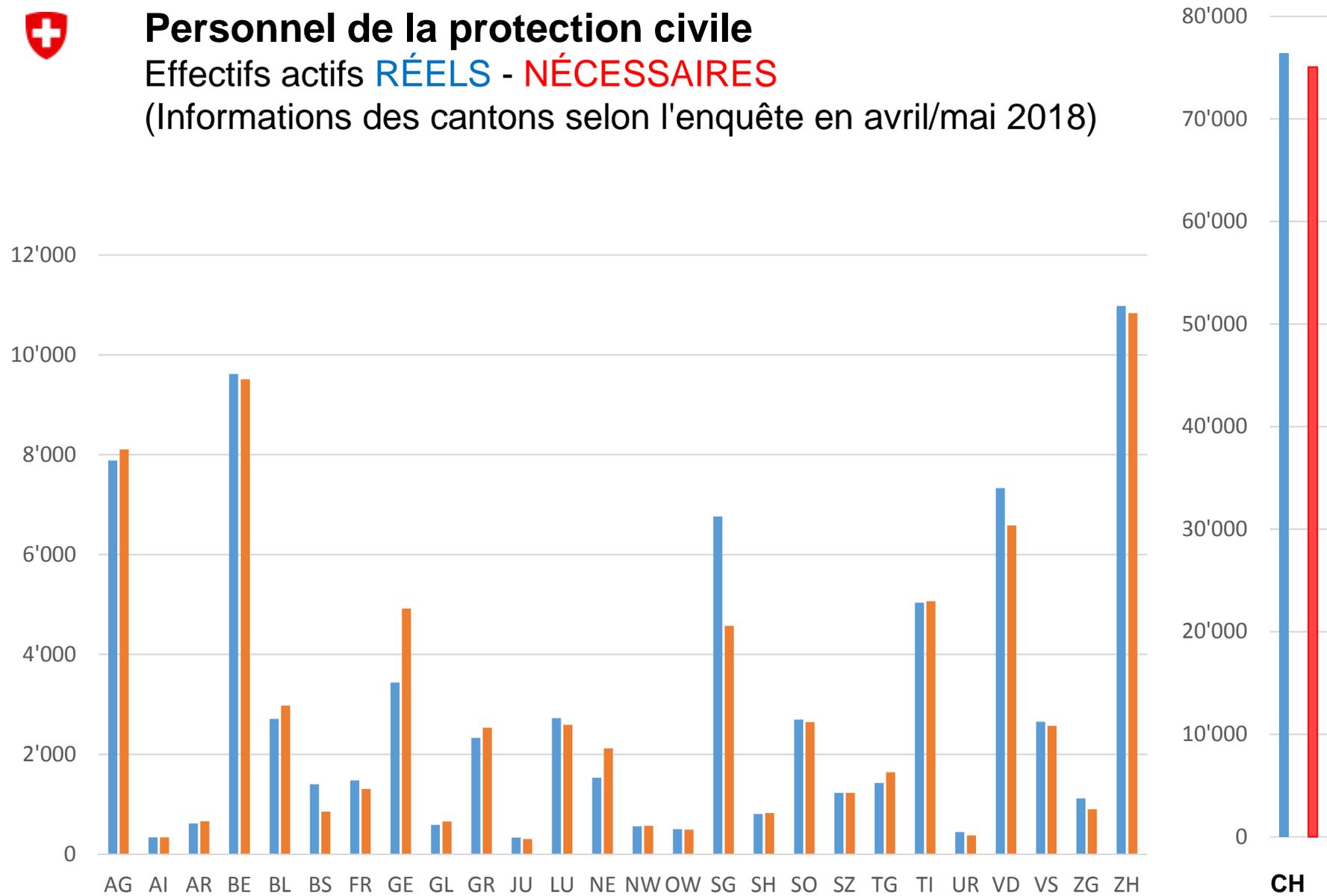
Nr. No. n.	Rat Cons. Cons.	CuriaVista	Geschäftstitel Titre de l'objet Titolo dell'oggetto	Entwurf Projet Disegno	Status Statut Stato	Kommission Commission Commissione	Behörde Autorité Autorità	Berichterstatter Rapporteurs Relatori	Ausgabenbremse Frein aux dépenses Freno alle spese
			Nachrufe Eloges funèbres Eloggi funebri						
			<b>Gemeinsame Behandlung Examen simultané Trattazione congiunta</b>		Differenzen Divergences Divergenze	KVF, WAK CTT, CER CTT, CET	BK ChF CaF	Engler Ettlin Erich Germann Hêche Noser	
19.006	sn	DE FR IT	Motionen und Postulate der gesetzgebenden Räte im Jahre 2018. Bericht Motions et postulats des conseils législatifs 2018. Rapport Mozioni e postulati dei Consigli legislativi 2018. Rapporto						
19.3946	s	DE FR IT	Mo. Bischof. Neubehandlung der Volksinitiative «Für Ehe und Familie — gegen die Heiratsstrafe» im Parlament Mo. Bischof. Réexamen par le Parlement de l'initiative populaire «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage» Mo. Bischof. Riesaminare in Parlamento l'iniziativa popolare «Per il matrimonio e la famiglia – No agli svantaggi per le coppie sposate»				BK ChF CaF		
19.3567	s	DE FR IT	Ip. Caroni. Transparenz über den legislativen Fussabdruck Ip. Caroni. «Empreinte législative» des représentants d'intérêt. Transparence Ip. Caroni. Trasparenza sull'impronta legislativa				BK ChF CaF		
15.438	s	DE FR IT	Pa.Iv. Berberat. Eine Regelung für transparentes Lobbying im eidgenössischen Parlament Iv.pa. Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbying au Parlement fédéral Iv.pa. Berberat. Per una normativa volta a instaurare la trasparenza in materia di lobbying nel Parlamento federale	1	Differenzen Divergences Divergenze	SPK CIP CIP	BK ChF CaF	Caroni	
18.085	n	DE FR IT	Bevölkerungs- und Zivilschutzgesetz. Totalrevision Loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Révision totale Legge federale sulla protezione della popolazione e sulla protezione civile. Revisione totale			SiK CPS CPS	VBS DDPS DDPS	Dittli	
18.088	n	DE FR IT	Nationales sicheres Datenverbundsystem. Verpflichtungskredit Système national d'échange de données sécurisé. Crédit d'engagement Rete nazionale di dati sicura. Credito d'impegno			SiK CPS CPS	VBS DDPS DDPS	Hegglin Peter	1



## Personnel de la protection civile

Effectifs actifs **RÉELS** - **NÉCESSAIRES**

(Informations des cantons selon l'enquête en avril/mai 2018)

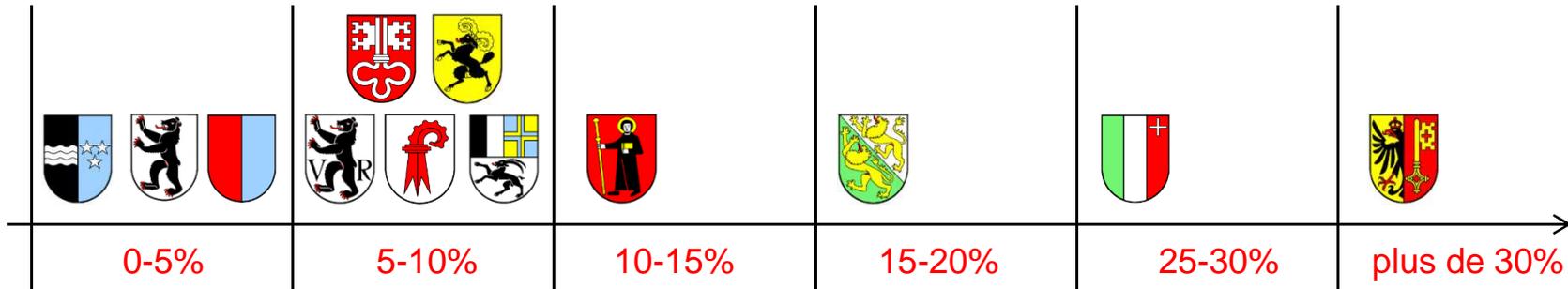




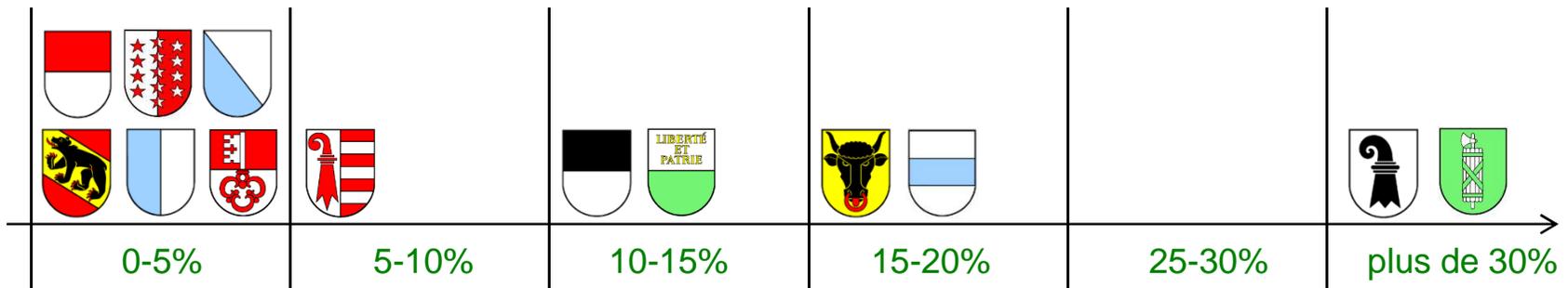
# Personnel de la protection civile

## Comparaison entre les effectifs réels et nécessaires

**12 cantons** ont des **sous-effectifs**; ils se situent **entre 0,1 et 30%** des effectifs nécessaires du canton correspondant.



**13 cantons** ont des **sureffectifs**; ils se situent **entre 0,2 et 39%** des effectifs réels du canton correspondant.



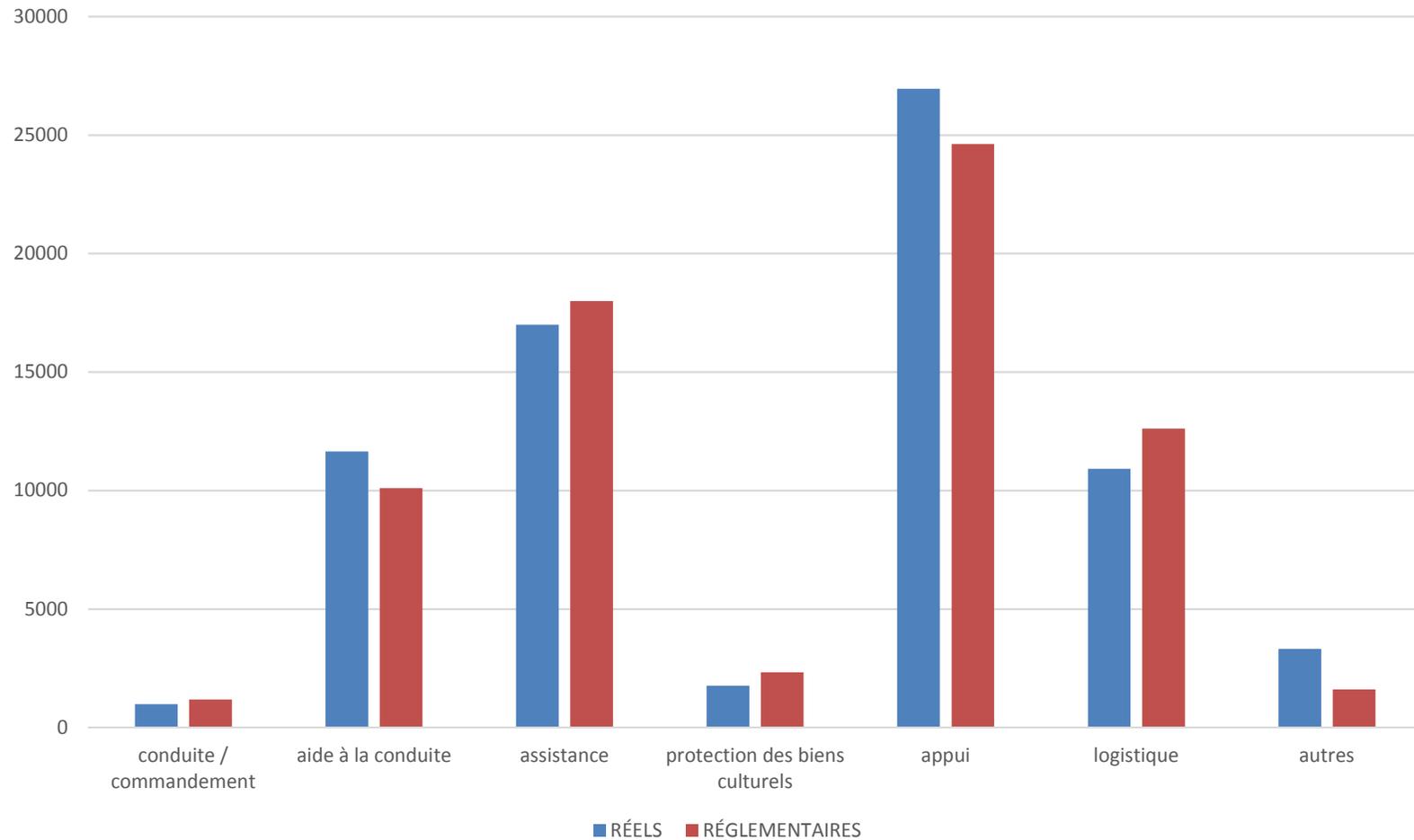
**1 canton: effectifs réels = effectifs nécessaires.**





# Personnel de la protection civile

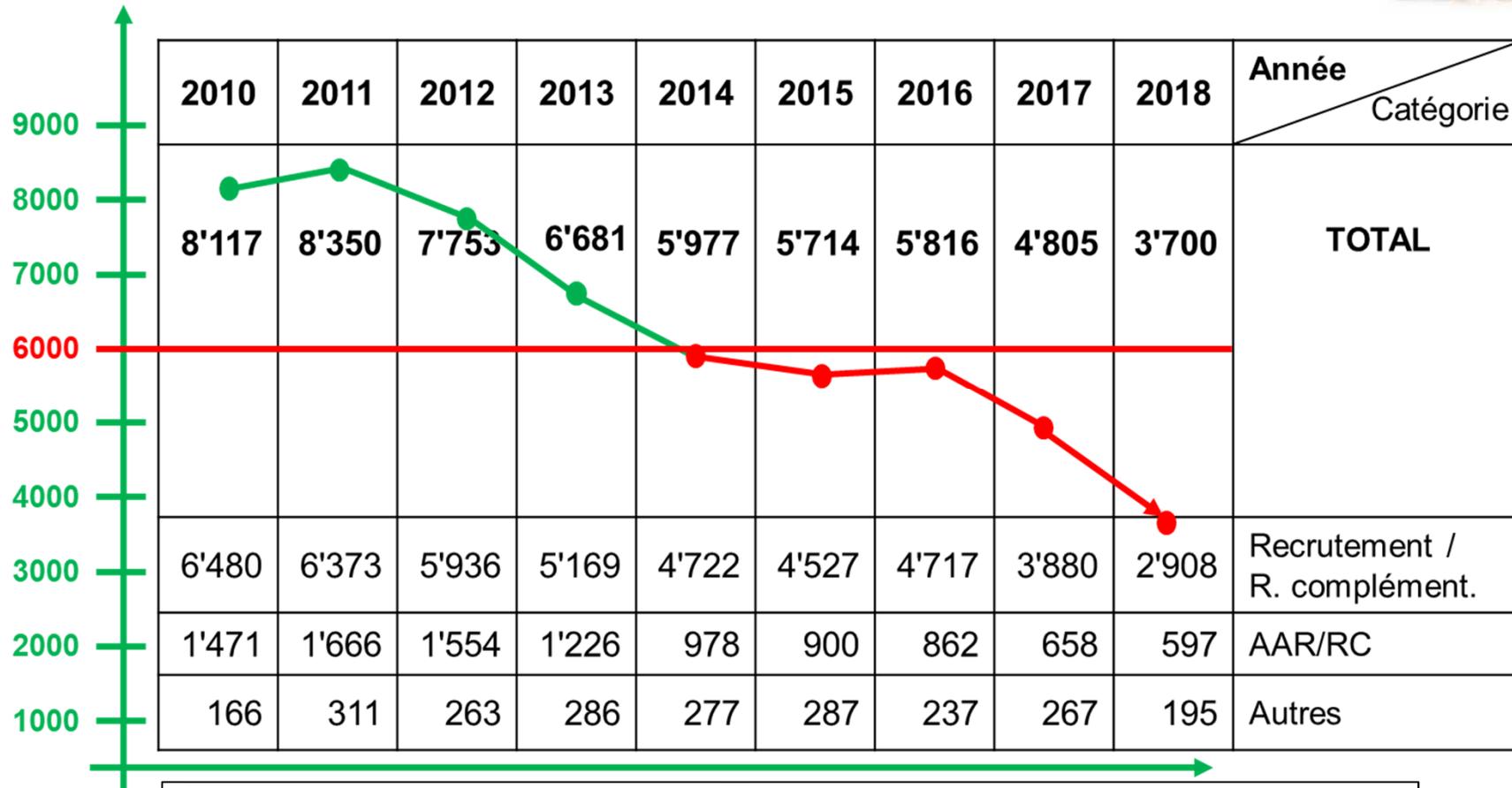
## Effectifs actifs RÉELS - NÉCESSAIRES par service (Informations sur 22 cantons)





# Personnel de la protection civile

## Chiffres du recrutement de la protection civile 2010 - 2018



AAR/RC : appréciation de l'aptitude des recrues / personnes non formées (licenciées de l'ER puis astreintes au service de protection civile)

Autres : volontaires, recours, prolongation du service



## Personnel de la protection civile

Aptitude au service militaire ou de protection civile / inaptitude  
(Premier recrutement sans AAR/RC/autres)



Anée du recrutement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total des conscrits	40'535	41'028	40'082	39'675	38'898	38'179	38'089	36'538	31'411
Aptes au SM	26'807	26'700	24'814	25'213	23'957	24'305	25'254	24'982	21'818
En % des conscrits	66.1	65.1	61.9	63.5	61.6	63.7	66.3	68.4	69.5
En % de toutes les personnes aptes	80.6	80.7	80.9	83.0	83.8	84.5	84.5	86.8	88.1
Aptes au SPC	6'444	6'373	5'870	5'164	4'637	4'461	4'622	3'803	2'934
En % des conscrits	15.9	15.5	14.6	13.0	11.9	11.7	12.1	10.4	9.3
En % de toutes les personnes aptes	19.4	19.3	19.1	17.0	16.2	15.5	15.5	13.2	11.9
Inaptes (SM / SPC)	7'284	7'955	9'398	9'298	10'304	9'413	8'213	7'753	6'659
En %	18.0	19.4	23.4	23.4	26.5	24.7	21.6	21.2	21.2
Aptes (SM / SPC)	33'251	33'073	30'684	30'377	28'594	28'766	29'876	28'785	24'752
En %	82.0	80.6	76.6	76.6	73.5	75.3	78.4	78.8	78.8

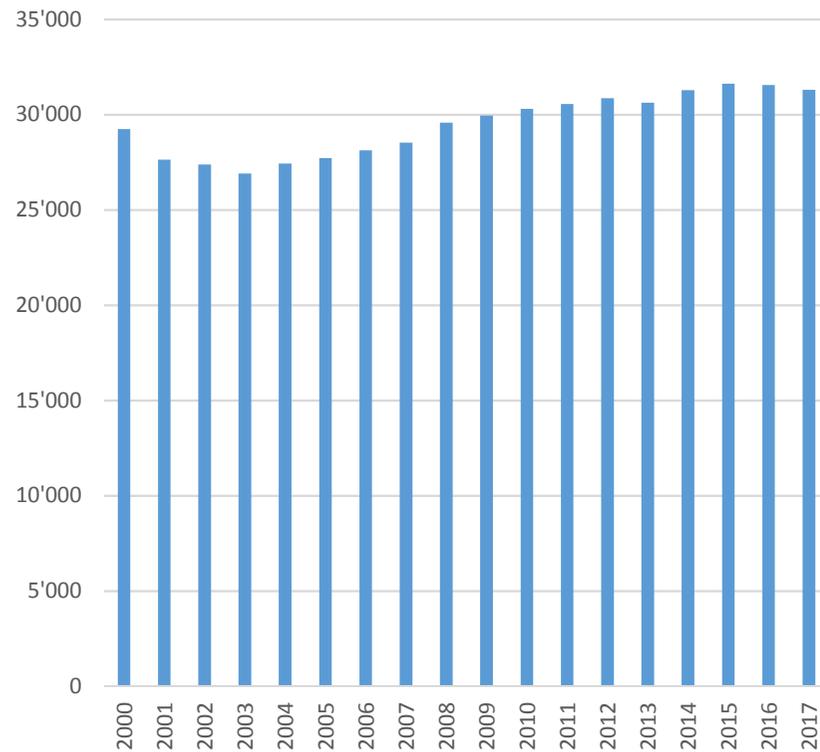
SM: Service militaire / SPC: Service de protection civile



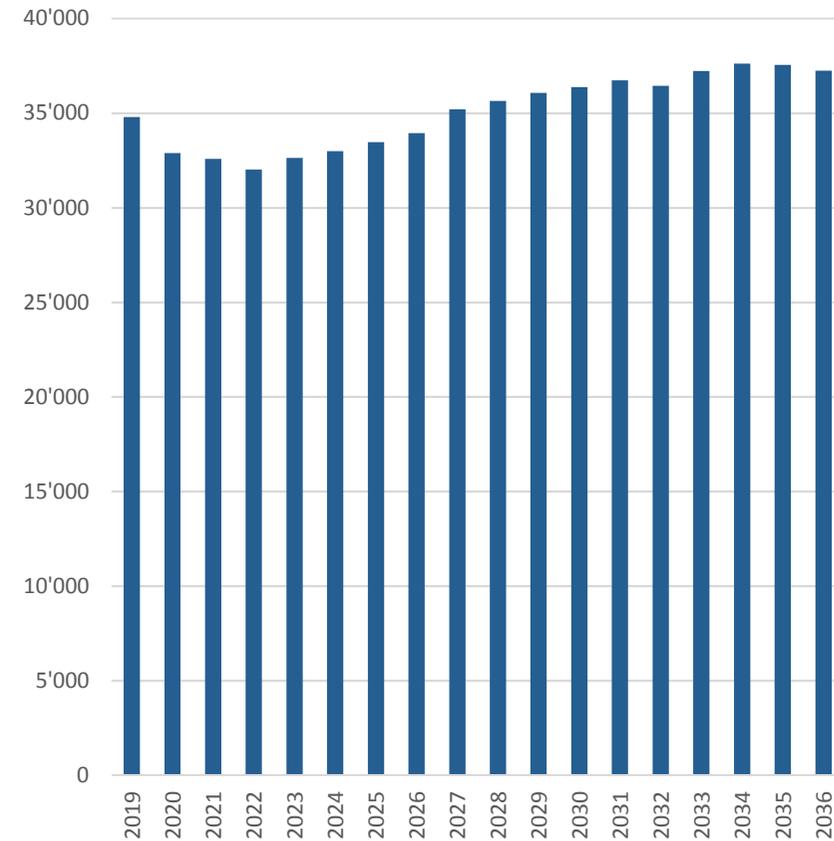
# Personnel de la protection civile

## Pronostiques: conscrits (2019 - 2036)

Naissances entre 2000 et 2017  
(Garçons de nationalité suisse)



Pronostiques: conscrits à l'âge de 19 ans  
entre 2019 et 2036 (Naissances + 19%)





# Personnel de la protection civile

Pronostiques: effectifs (2019 - 2036)

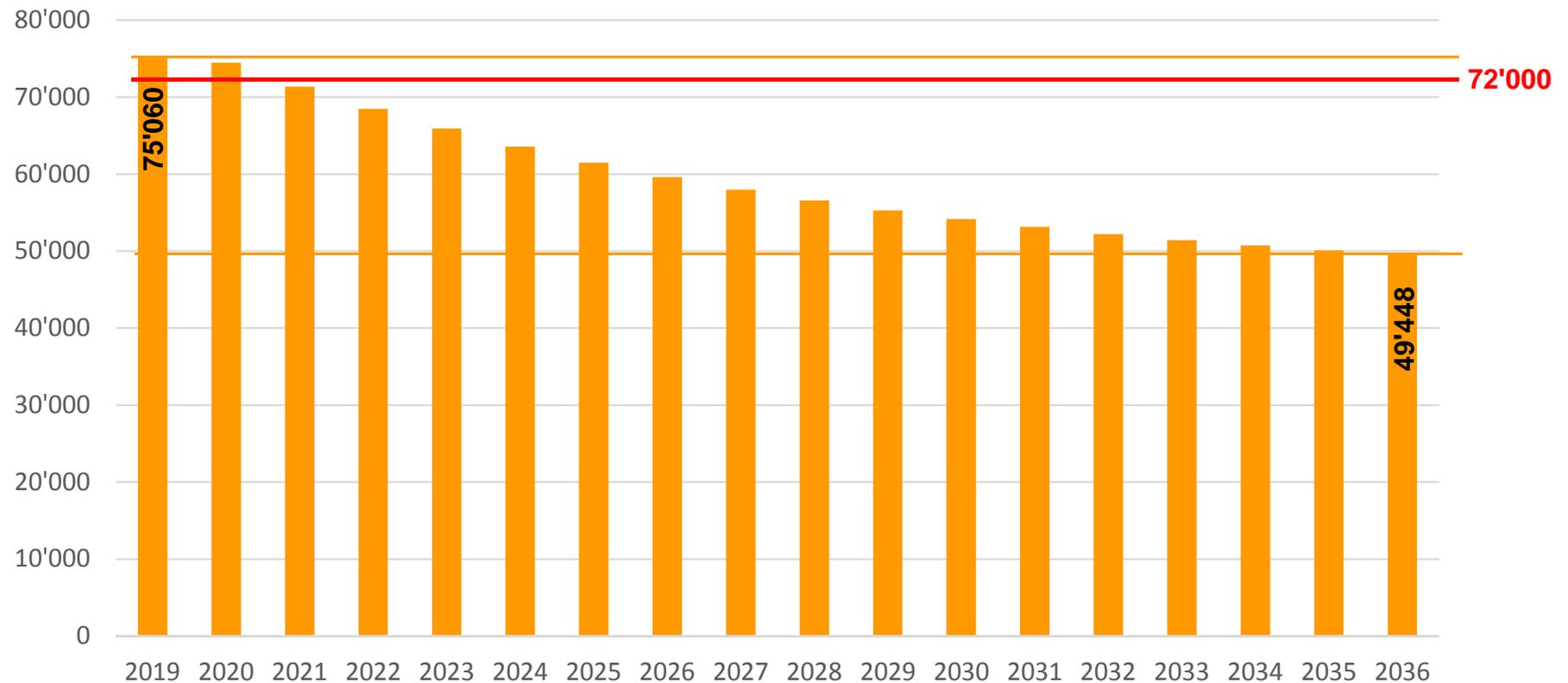
## Données de base 2018:

- 75'500 MPCi actifs environ
- 69,5% aptes au SM
- 9,5% aptes au SPCi
- 21% inaptes

**2019 - 2036:** + Naissances entre 2000 et 2017 (19 ans)

**2019 - 2020:** - 5% MPCi par an (durée du service: 20 ans)

**2021 - 2036:** - 8,3% MPCi par an (durée du service: 12 ans)

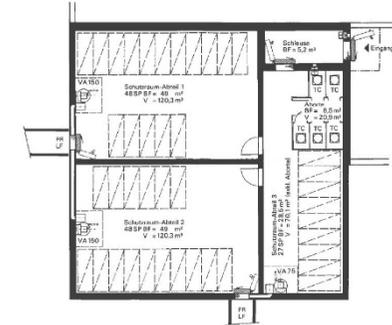




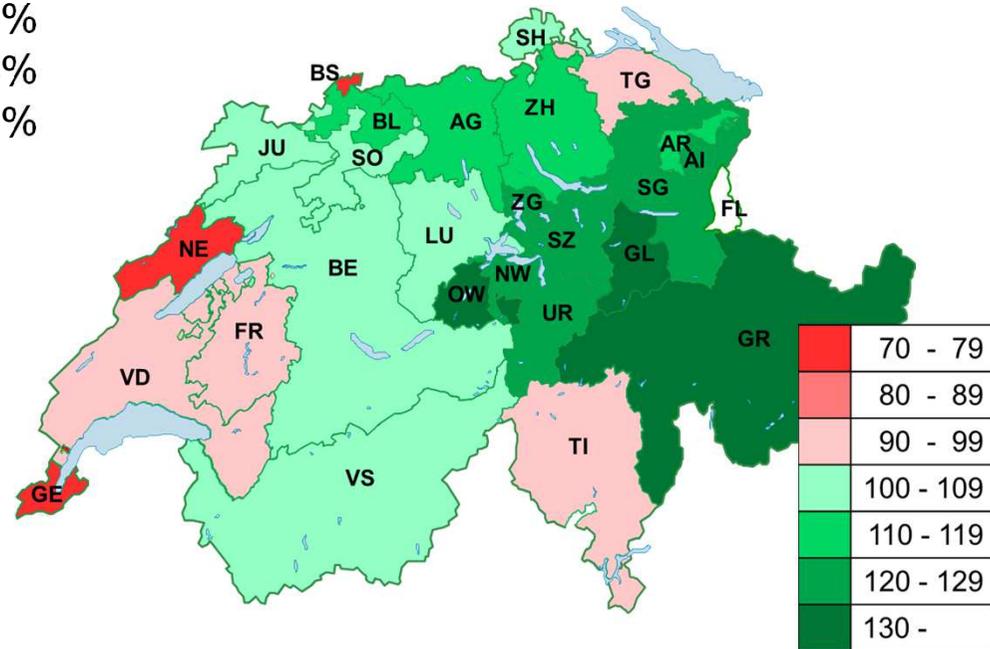
# Abris - Bilan (2017)

Suisse: 8'951'918 places protégées dans 364 497 abris

- 7'666'714 (86%) places protégées dans 355'481 abris privés
- 1'285'204 (14%) places protégés dans 9'016 abris publics



Taux de couverture Suisse: 106%  
 GR: 144%  
 GE: 72%





# Construction protégées

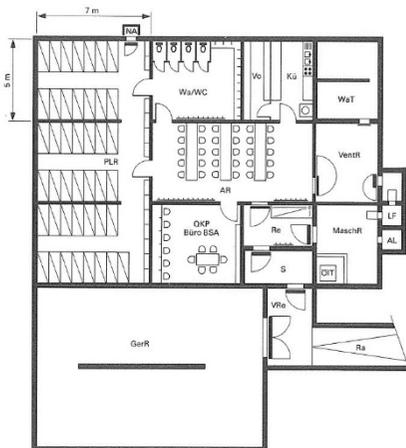
Postes de commandement et postes d'attente



## 829 postes de commandement (PC)

- Plus des deux tiers dans des constructions combinées
- 425 PC actifs

Postes de conduite protégés pour les organes de conduite cantonaux, régionaux ou locaux



## 1156 postes d'attente (po att)

- Plus de la moitié dans des constructions combinées
- 416 po att actifs
- Bases logistiques de la protection civile pour le personnel et le matériel



## Construction protégées

### Hôpitaux protégés et Centres sanitaires protégés



#### 93 Hôpitaux protégés (UHP)

- Au total 22'180 lits pour patients à deux étages
- 1 UHP en combinaison avec un po att
- 38 UHP actifs (y compris les 7 UHP avec statut spécial SSC)



#### 247 Centres sanitaires protégés (CSP)

- Au total 28'418 lits pour patients à deux étages
- 90 CSP dans des constructions combinées
- 19 CSP actifs



# Stratégie en matière de constructions protégées

## Situation de départ

### Ancienne conception

- Les constructions protégées sont construites pour le conflit armé;
- Elles garantissent une protection minimale contre les effets des armes modernes, notamment contre tous les effets des armes nucléaires à une distance du centre de l'explosion à partir de laquelle la surpression est tombée à environ 1 bar, les dommages collatéraux des armes conventionnelles; la pénétration des substances chimiques et des agents biologiques de combat.
- Elles ont comme but de protéger les organes de conduite (poste de commandement PC), les membres de la protection civile et leur matériel (postes d'attente po att) et de garantir une assistance médicale aux forces d'engagement et à la population (hôpitaux protégés HP et centres sanitaires protégés CSP).

### Nouvelle conception

- La protection civile a comme tâche principale l'aide en cas de catastrophes et de situations d'urgence;
- Les organisations de la protection civile sont dans un processus de régionalisation continue;
- Les effectifs diminuent.

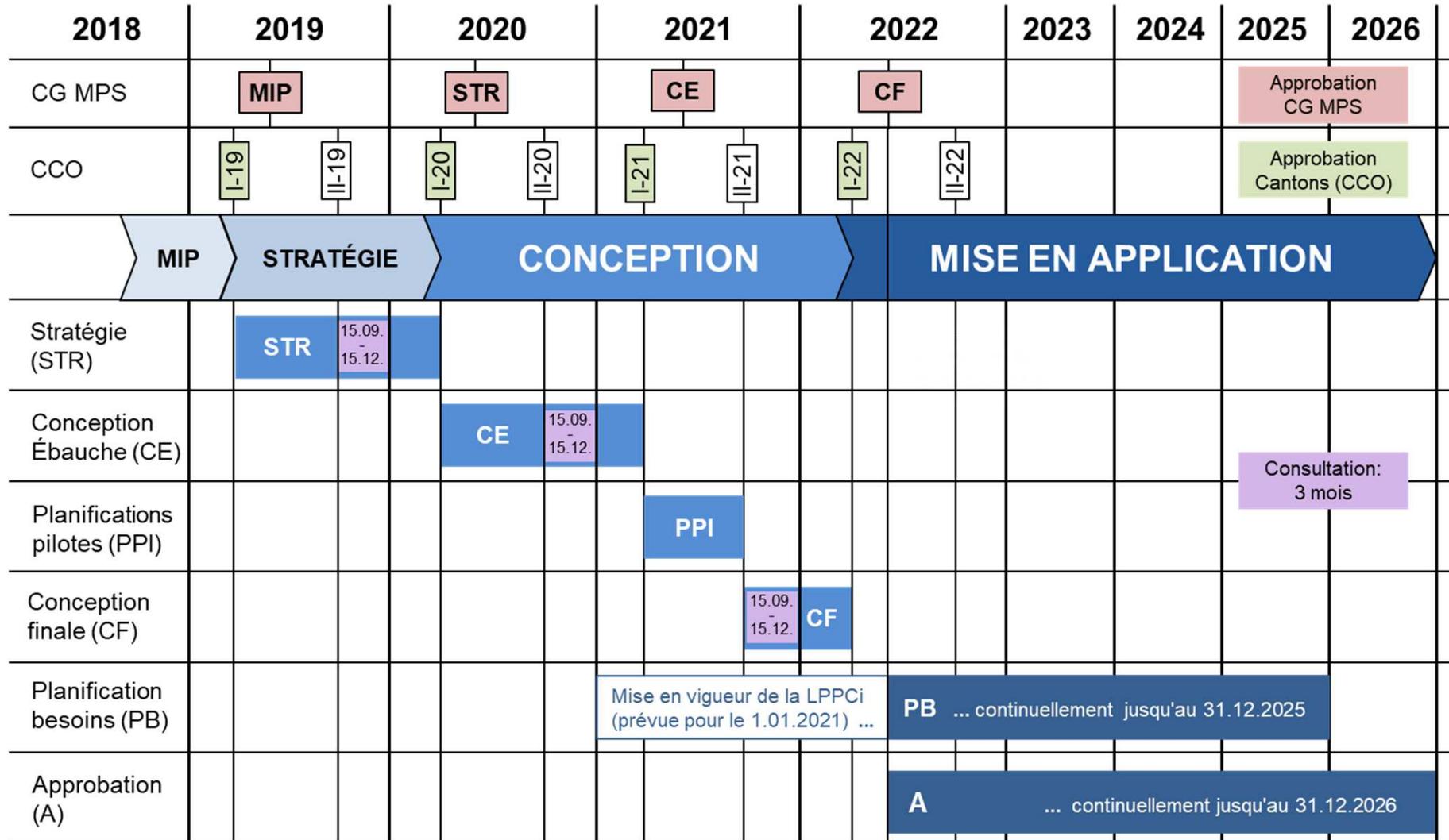


- vérifier et adapter de manière quantitative et qualitative du concept;
- préserver en substance les investissements;
- orienter l'infrastructure des ouvrages de protection vers les défis sécuritaires actuels et futurs et en fonction des besoins effectifs;
- réaffecter de manière économique et raisonnable les constructions protégées surnuméraires.



# Projet "Stratégie des ouvrages de protection"

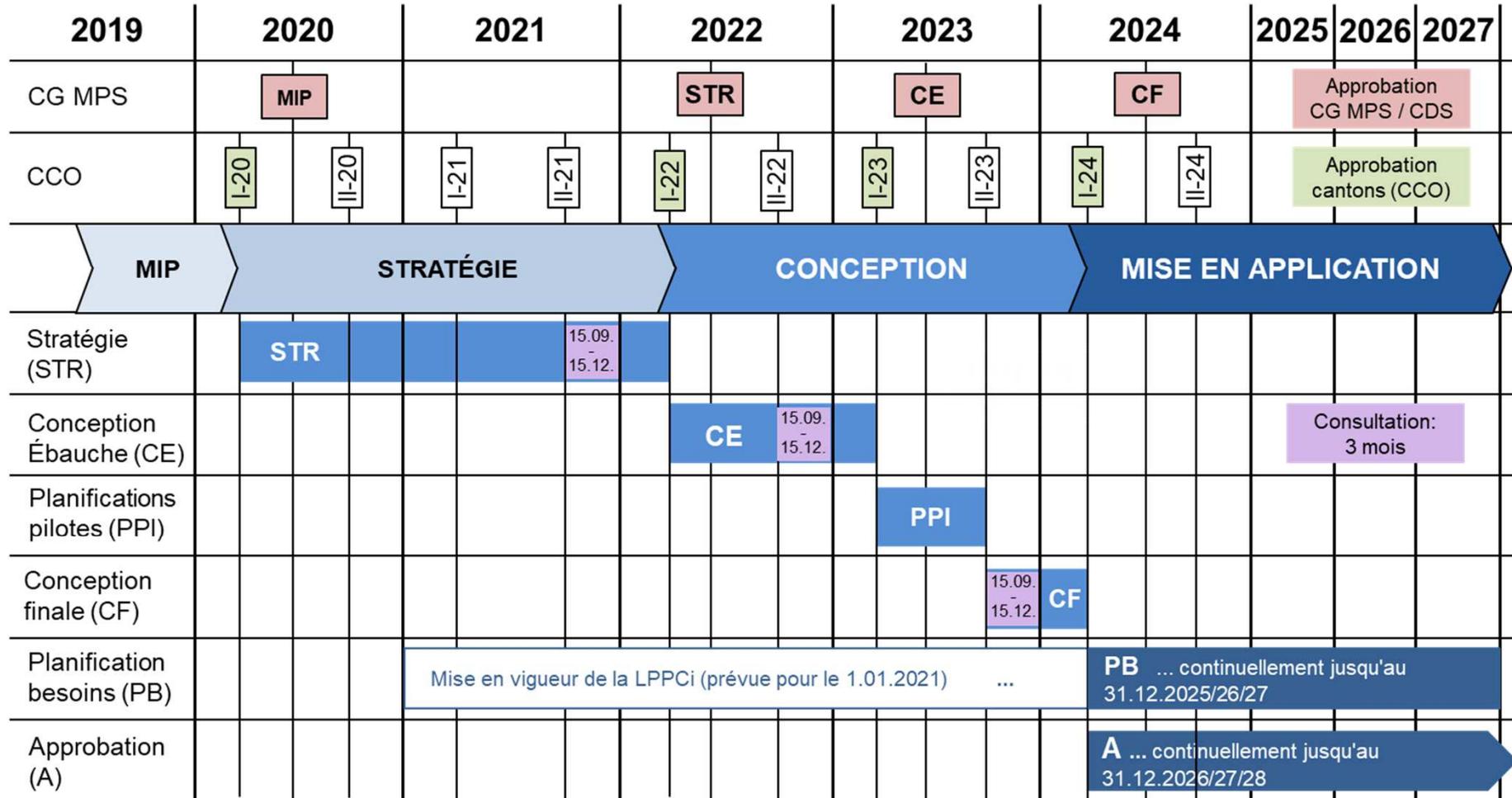
## Calendrier





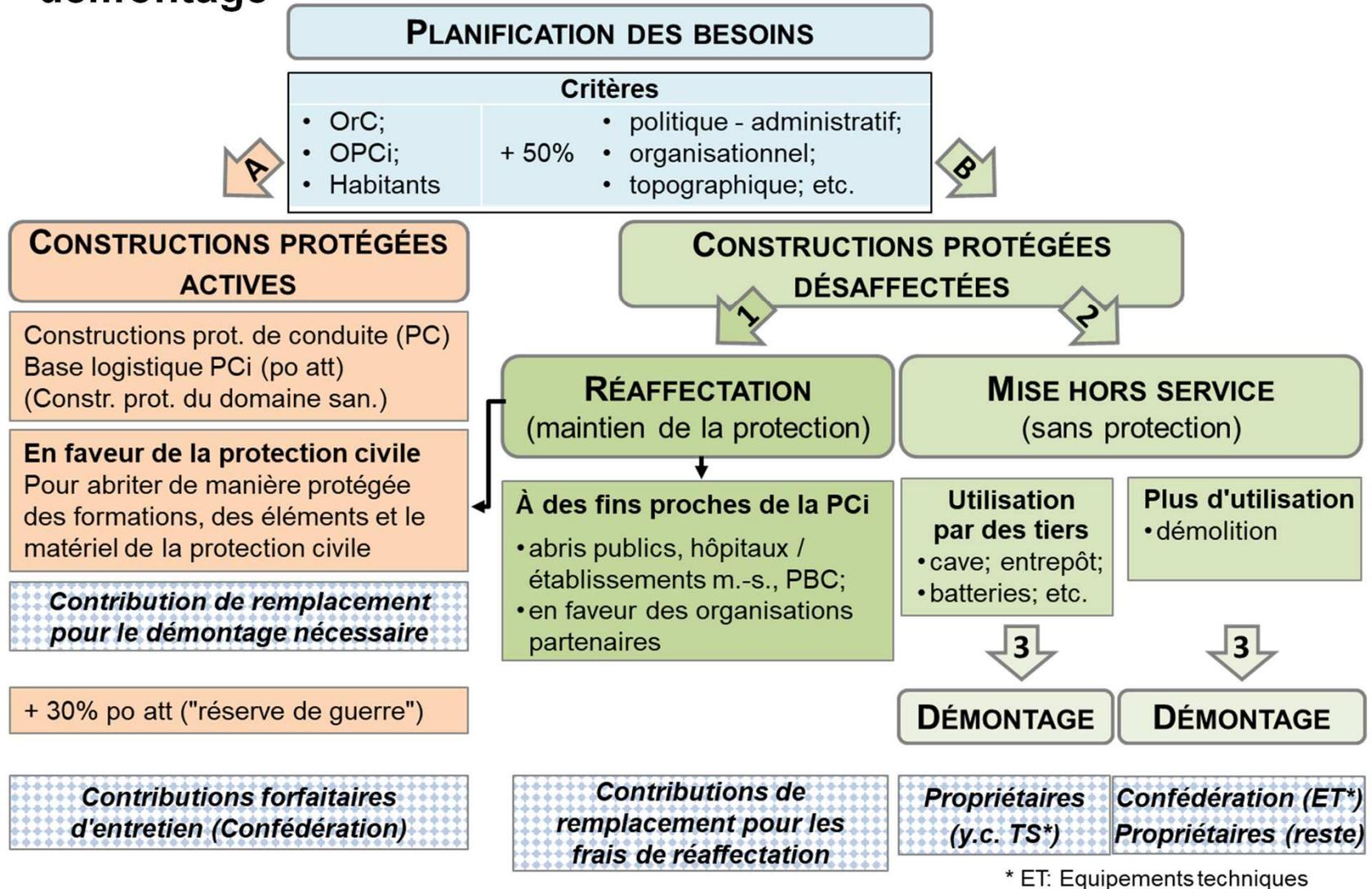
# Projet "Stratégie des ouvrages de protection – domaine sanitaire"

## Calendrier provisoire





# Planification des besoins - désaffectation - réaffectation - démontage



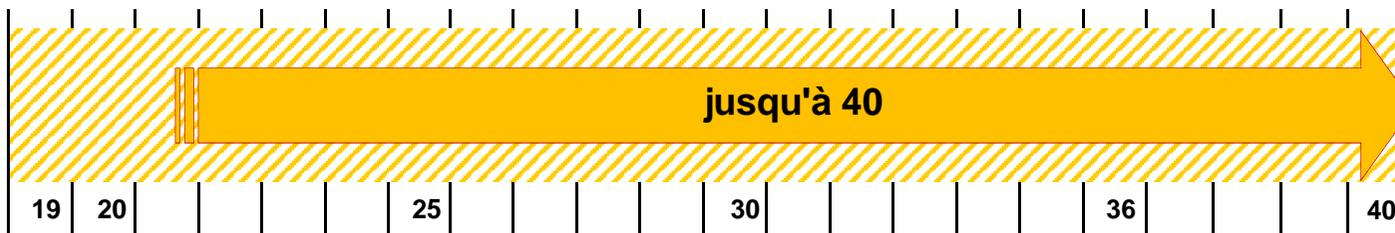


# Système de l'obligation de servir

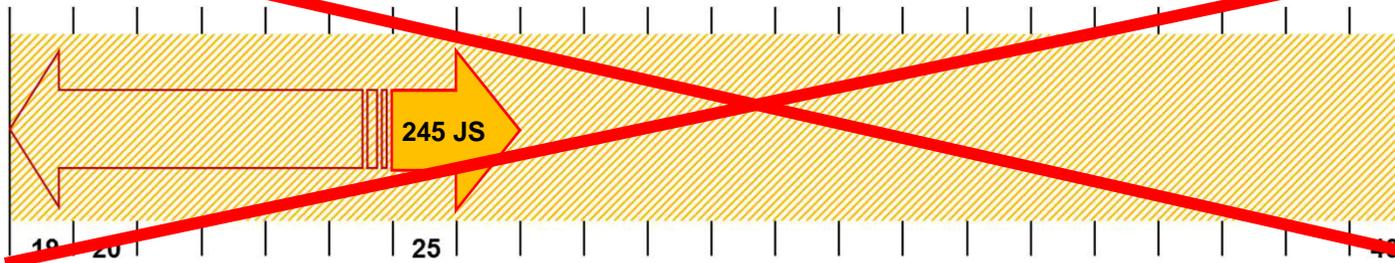
## Troupe et sous-officiers



## Sous-officiers supérieurs et officiers



## ~~Service long~~





## Systeme et durée de l'instruction

Echelon	Cours de formation		CR
Troupe	Instruction de base 10 à 19 jours	Instruction complémentaire pour tâches spéciales 19 jours au max.	Perfectionnement pour cadres et spécialistes 5 jours par an au max.  3 jours au min.  21 jours au max.  par an
	Instruction des cadres		
	Partie théorique	Partie pratique	
C gr	5 – 12 jours	5 – 7 jours	
C sct	10 jours	5 - 9 jours	
Cdt cp	5 – 10 jours	5 – 9 jours	
Cdt bat	5 - 12 jours		
Of OC	19 jours		

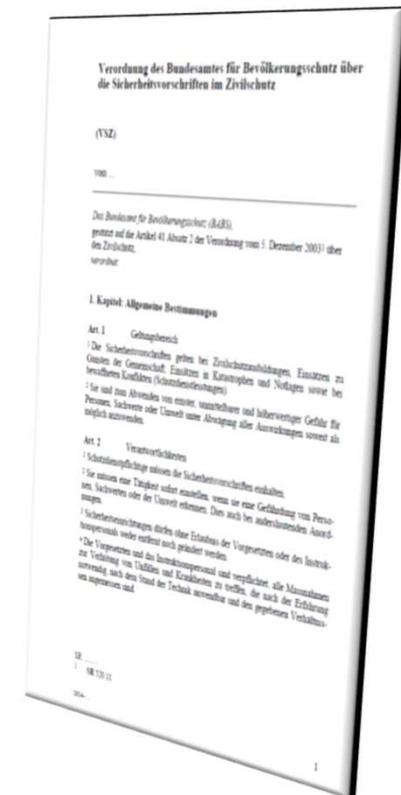


## Prescriptions de sécurité

Ordonnance de l'Office fédéral de la protection de la population concernant les prescriptions de sécurité dans la protection civile (OPSPCi)



- Le document ne se présente plus sous la forme d'une prescription mais d'une ordonnance de l'office.
- Par l'OPSPCi, on vise à éditer des prescriptions applicables de manière générale concernant les équipements les plus importants et les travaux particulièrement dangereux.





# Prescriptions de sécurité

## Table des matières



### **Chapitre 1:** Dispositions générales

### **Chapitre 2 :** Prescriptions générales de sécurité

Aptitude à servir; Matériel personnel de protection; Engins et matériel;  
Circulation et transports; Travaux à proximité de routes publiques,  
Travaux à proximité de l'eau, Travaux présentant des dangers de chute;  
Travaux à proximité d'installation à haute tension; Carburants; Gaz.

### **Chapitre 3 :** Prescriptions de sécurité liées à une tâche particulière

Construction de lignes; Appui à la santé publique; Travaux généraux de pionnier; Travaux dans les décombres; Travaux forestiers; Constructions;  
Protection ABC; Travaux sur des objets d'exercice; Ravitaillement;  
Ouvrages de protection.

### **Chapitre 4 :** Dispositions finales



# Matériel de protection ABC

## Equipement personnel de protection ABC





## Matériel de protection ABC

Profile de prestation des CRI (Rapport "Mise en œuvre de la stratégie...")

### Appui technique: Protection ABC

- Dosimétrie pour les forces d'intervention
- Décontamination ABC des personnes et animaux
- Décontamination ABC des surfaces, infrastructures, objets, véhicules
- Lutte contre les épizooties: décontamination (p. ex. ferme, prairies), élimination
- Mise à disposition de matériel ABC spécifique (matériel spécial, matériel lourd)



# Matériel de protection ABC

Sets de matériel (année d'acquisition: 2016)

**Quantité totale = 8000 sets**

## Articles par set



Masque de protection Dräger



Tenue de protection Tychem C



Tenue de protection anti particules



Filtre ABEK



Sur bottes Tychem C



Masque de protection anti poussière



Lunettes de protection



Gants extérieurs



Anneaux pour gants



Bande adhésive



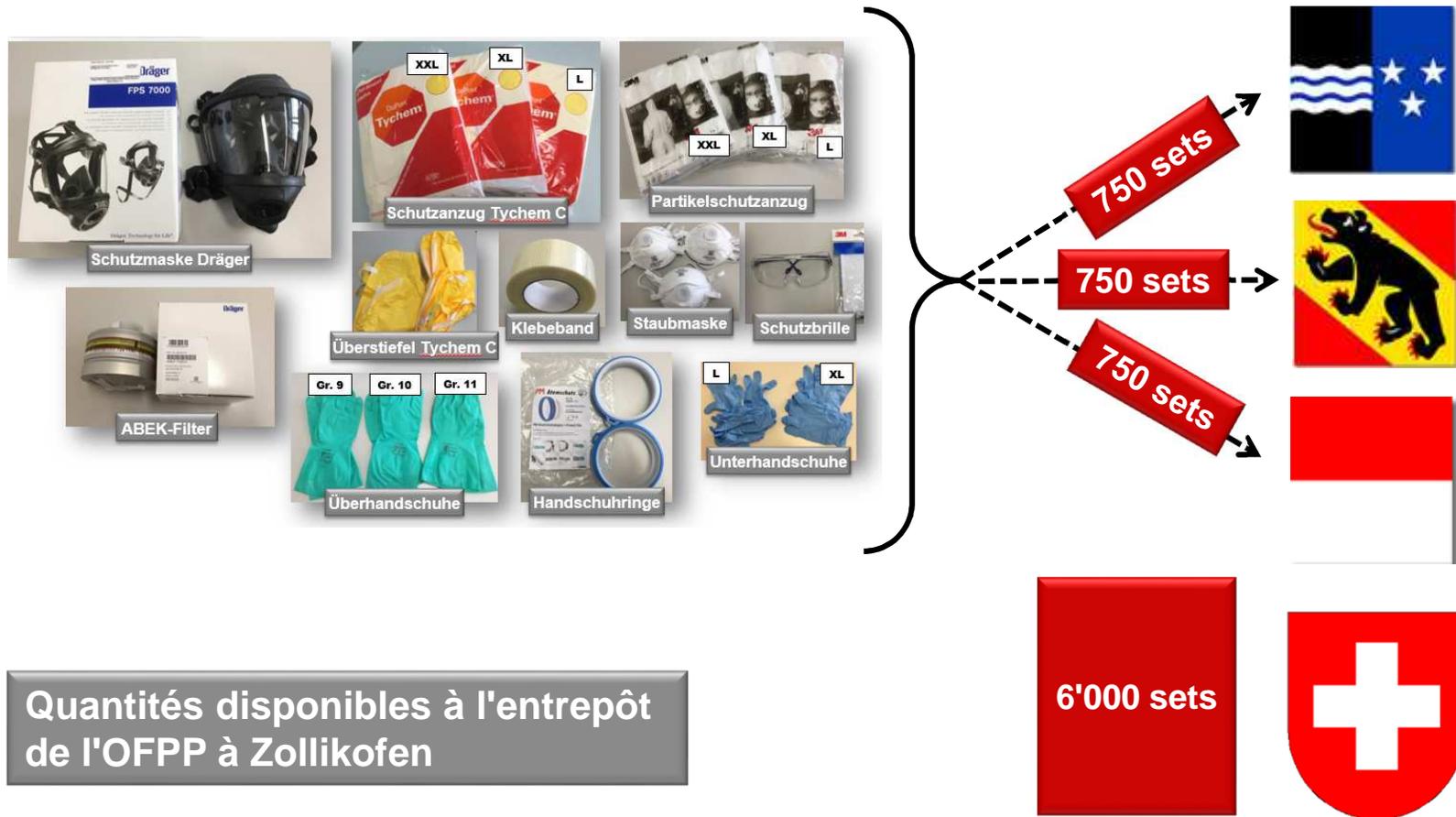
Gants intérieurs



# Matériel de protection ABC

## Répartition

Livraisons selon le rapport IDA-NOMEX





## Matériel de protection ABC

Enquête de la PCABC concernant la planification des besoins des cantons

Besoins de base	Besoins par an (p.ex. pour des exercices)	Réservés ou reçus (OFPP)
2'951	1'326	2'670

Aucun besoin

**OW, NW, SZ, UR**

Besoins non encore transmis

**ZH**





## Révision de la LPPCi

### Les abris PBC



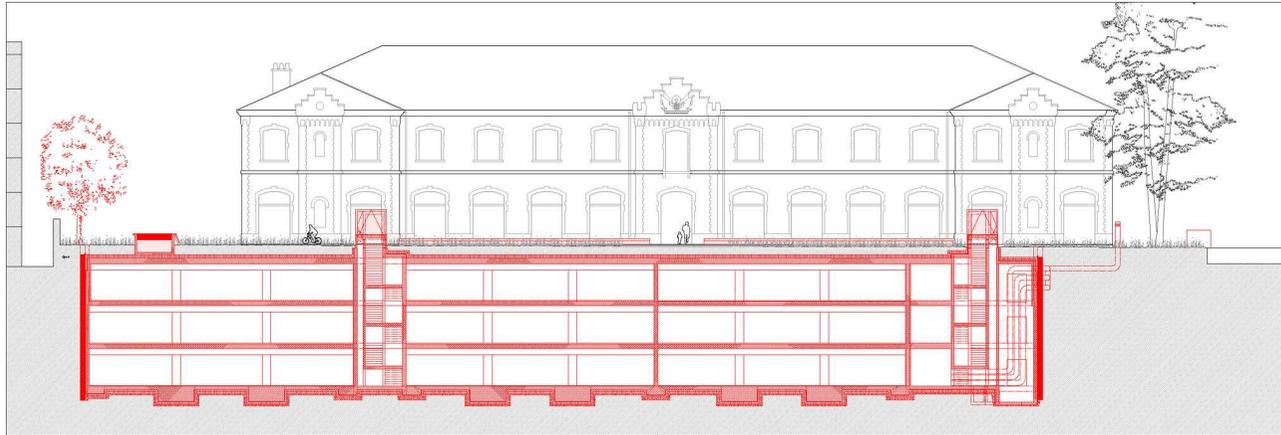
- Nouvelles dispositions: La Confédération finance la construction et la remise en état des abris PBC pour les archives et collections d'importance nationale ainsi que les frais pour les installations (construction).
- Projet du nouvel Hôtel des Archives d'Etat de Genève en cours de réalisation.
- Réalisation et fin des travaux de l'abri PBC des Archives de l'Etat du Valais.





# Abris PBC

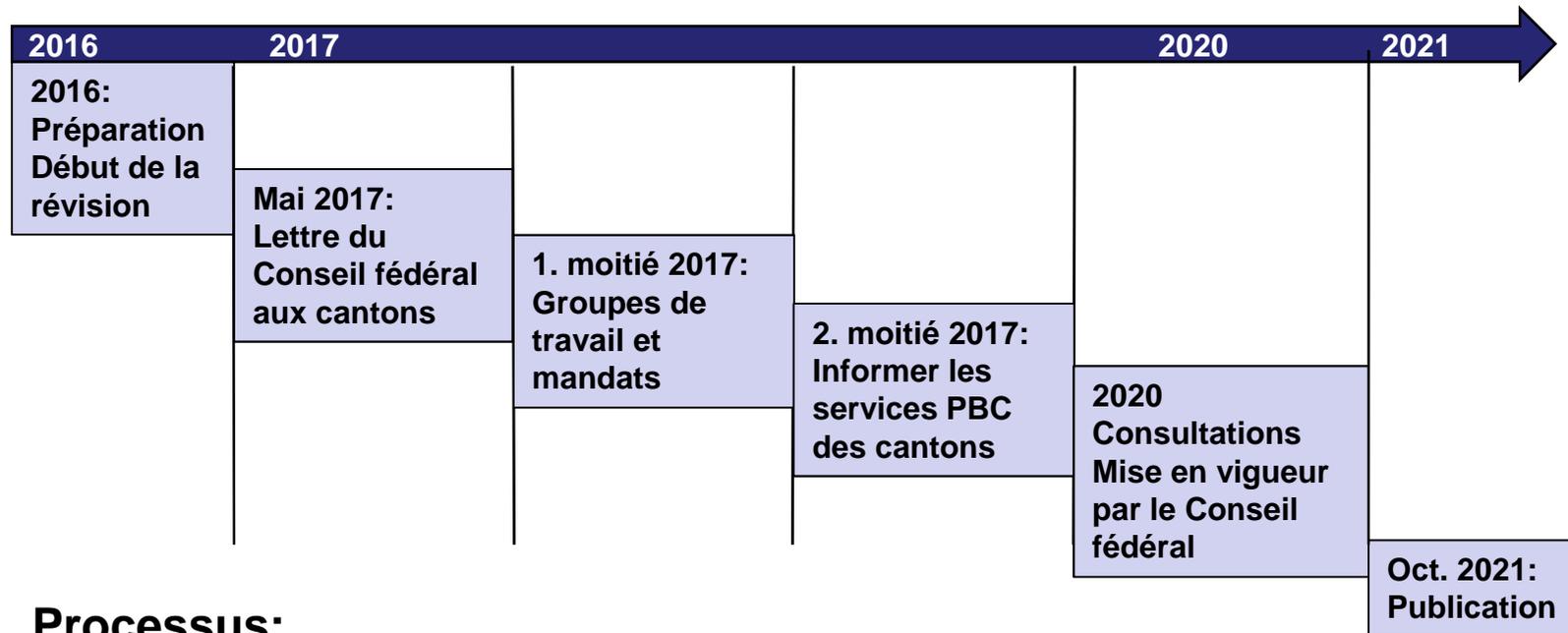
## Les Arsenaux – le chantier





# L'Inventaire national PBC

## Révision 2016 - 2021



### Processus:

- Cantons soumettent propositions
- Commission fédérale PBC discute les propositions
- Différents experts conseillent la Commission
- Conseil fédéral met l'Inventaire en vigueur



# L'Inventaire national PBC

## Les biens culturels en Romandie



- Biens culturels d'importance nationale: env. 1000
  - 150 collections (musées, bibliothèques, archives)
  - 100 sites archéologiques
  - 750 bâtiments, châteaux, bourgs, églises et autres biens culturels
- Biens culturels d'importance régionale: env. 2300





## PBC à l'étranger

Recommandation du Comité des Ministres



- Incendie de la Cathédrale Notre-Dame de Paris
- Renforcer l'attention des États, des spécialistes et des citoyens
- Demande de coopération avec la Suisse
- La PBC Suisse comme modèle en matière de mise en pratique:
  - Législation
  - Inventaire et documentation
  - Formation

